

Fraternité

# **RELEVE D'INFORMATION RESTREINT**

Édité le 04/02/2024 à 13:49:39

Droit(s) à conduire : VALIDE



2D-DOC

**Nom:** AL MOQDAD **N° de dossier (NEPH):** 210961100369

Nom d'usage : -- N° de titre : 22AY28279

Prénom(s): WISAM Titre délivré le : 25/11/2022

Sexe: MASCULIN Etat du titre: Valide

**Né(e) le :** 07/01/1988 à MOARBEH (099) - SYRIE

Code conditions restrictives 1: 0106

**Période probatoire en cours** <sup>1</sup> : du 04/11/2022 au 04/11/2025

Code 106 - APPLICATION R. 413-5 (Soumis aux limites de vitesse spécifiques de la période probatoire)

Formation Post-Permis : Non Apprentissage Anticipé à la Conduite : Non

Catégories	Date d'obtention	Etat	Jusqu'au	Code restrictions d'usage <sup>1</sup>	Code aménagements <sup>1</sup>
AM විමීර්	04/11/2022	VALIDE	,,,		
A1 🗺	,,,	,,,	,,,		
A2 🍑	,,,	,,,	,,,		
A <b>36</b>	,,,		,,,		
B1	04/11/2022	VALIDE	,,,	78	
В	04/11/2022	VALIDE	,,,	78	
C1 🚚	,,,	,,	,,,		
C 🚚	,,,	,,,	,,,		
D1	,,,	,,,	,,,		
D	,,,	,,,	,,,		
ве 🗪	,,,		,,,		
C1E	,,,	,,,	,,,		
CE	,,,	,,,	,,,		
D1E	,,,	,,,	,,,		
DE	,;,		,,,		

<sup>1 :</sup> voir la description correspondante au verso

#### Libellés explicatifs des codes présents au recto :

Code	Libellé conditions restrictives			
0106	LUNETTES OU LENTILLES DE CONTACT			
Code	Libellé restrictions d'usages			
78	LIMITE VHC CHGMNT VIT. AUTO			
Code	Période probatoire en cours			
106	Le conducteur titulaire d'un permis probatoire est tenu de ne pas dépasser les vitesses maximales suivantes :  -110 km/h sur les sections d'autoroutes où la limite normale est de 130 km/h			

- 100 km/h sur les sections d'autoroutes où cette limite est plus basse, ainsi que sur les routes

#### Qu'est-ce que le relevé d'information restreint ?

Le relevé d'information restreint est un document qui justifie l'obtention de votre permis de conduire en France métropolitaine. Ce document vous permet d'attester la validité ou non de votre permis de conduire.

à deux chaussées séparées par un terre-plein central

- 80 km/h sur les autres routes

Le relevé d'information restreint permet non seulement d'attester de l'étendue actuelle de vos droits à conduire, mais également des différentes catégories de permis de conduire obtenues.

### A qui puis-je transmettre le relevé d'information restreint?

Vous pouvez avoir besoin d'un relevé d'information restreint (RIR) pour des motifs professionnels ou pour justifier vos droits lorsque votre responsabilité civile est engagée en cas d'accident de la route.

Le relevé d'information restreint peut être demandé par votre assureur automobile ; par l'opérateur vous mettant en relation avec des passagers si vous exercez une activité de conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC).

Il peut être également demandé par les autorités étrangères ou des collectivités d'Outre-mer si vous échangez votre permis de conduire.

## Textes de référence :

Articles L. 225-5, L. 225-6, R. 225-5-1 et R. 225-6 du code de la route.

Article R. 3141-1 du code des transports.